



ONAGRI
TUNISIE

MICROFICHE N°

10415

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

Observatoire National de l'Agriculture
30, Rue Alain Savary - 1002 Tunis

المركز الوطني للفلاحة
41 - محمد الأول سفاري - 1002 تونس

F 1



21/04/99

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
Direction Générale de la Planification
du Développement et des Investissements
Agricoles

RAPPORT SUR LES PROGRES
DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN
D'ACTION DU SOMMET MONDIAL
DE L'ALIMENTATION

FEVRIER 1999



10415

NOM DU PAYS : TUNISIE

NOM DE L'INSTITUTION

ETABLISANT LE RAPPORT : DIRECTION GENERALE DE LA
PLANIFICATION, DU DEVELOPPEMENT
ET DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES
MINISTRE DE L'AGRICULTURE

POINT DE CONTACT : ZEGHIDI KHALED
INGENIEUR GENERAL

TELEPHONE : 00 216 .1. 890904

FAX : 00 216 .1. 785764

SECTION I

PROGRES GENERAUX DANS LA MISE EN ŒUVRE

DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL

DE L'ALIMENTATION

1. PROGRES GENERAUX DANS LA REALISATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE POUR TOUS :

1.1. L'agriculture tunisienne a connu une véritable mutation durant les trente cinq dernières années par la reconversion du paysan traditionnel en agriculteur moderne, l'amélioration des techniques de production, l'assainissement des structures foncières, l'aménagement de l'infrastructure et la mobilisation des ressources naturelles.

La production agricole durant ces 35 années a augmenté à un taux-moyen de 3,6% par an. La sécurité alimentaire s'est améliorée très rapidement depuis le début des années 60. Depuis cette date, les disponibilités par habitant sont passées d'environ 2000 calories par jour à près de 3500 calories à la fin des années 60.

1.2. La production du blé dur et tendre a plus que doublé et celle de l'orge plus que quadruplé durant la période 1960-1994. Cela représente des taux de croissance annuels moyens de 3,5% pour le blé dur, 3,4% pour le blé tendre et 5,1% pour l'orge sur une période de 35 ans. Cette augmentation est le résultat d'une amélioration des rendements et non d'une extension des superficies emblavées. L'amélioration des rendements résulte des progrès réalisés dans la préparation des sols, la fertilisation, le désherbage, l'assolement et le choix des variétés de semences.

1.3. L'arboriculture occupe une surface totale d'environ 2 millions d'hectares. Plus de 86% des superficies arboricoles sont localisés dans le centre et le sud de la Tunisie. L'essentiel des terres réservées à l'arboriculture sont plantées d'oliviers (1/3 de la superficie labourable du pays). La production moyenne d'huile d'olive a augmenté de 65% durant les 35 dernières années (140.000T contre 85.000T durant les années 60), grâce à l'extension des plantations et aux rajustements de l'oliveraie.

1.4. La production maraîchère a connu une augmentation importante durant les 35 dernières années. Le taux d'accroissement moyen atteint 4,5% par an. La production de tomate a été multiplié par 10, celle de la pomme de terre par 5, celle du piment par 4 et celle des melons et des pastèques par 5.

Cette croissance de la production maraîchère est le résultat d'une grande extension des périmètres irrigués, d'un important développement des cultures sous-serres, d'une amélioration génétique significative réalisée grâce à l'introduction de nouvelles variétés et l'utilisation de semences sélectionnées, du développement des infrastructures et des moyens de transport, du renforcement des industries de transformation, de l'encouragement aux petites exploitations et de l'assouplissement du contrôle des prix.

Certes, les rendements peuvent être améliorés davantage, ainsi que le degré d'intensification, mais la croissance a été forte et régulière.

1.5. La production du secteur de l'élevage constitue près du tiers de la production agricole. Les productions de viande, de lait et d'œufs ont connu une croissance soutenue à un taux de 3,8% durant les 35 dernières années. La production de viande dépasse actuellement 150.000 Tonnes contre moins de 40.000 Tonnes au début des années soixante.

A partir de 1983, la production laitière a augmenté à un rythme de 5,4% par an. Cette accélération s'explique en grande partie par l'augmentation de l'effectif de vaches de races productives, la multiplication des centres de collecte, la création des centrales laitières et l'incitation par des prix rémunérateurs.

1.6. Le secteur de la pêche a bénéficié d'un important investissement public consacré essentiellement à l'équipement et à la mise en place d'une chaîne portuaire le long de la côte tunisienne.

Actuellement plus de 30 ports de pêche existent tout au long des 1.300 Km des côtes tunisienne, soit un port tous les 40 Km. Entre le début des années 60 et la fin des années 80, la production a été multipliée par 5, passant de 20.000 Tonnes à 100.000 Tonnes. Depuis 1989, se stabilise autour de 87.000 Tonnes.

Des potentialités importantes de production sont encore insuffisamment exploitées. Elles concernent les ressources pélagiques, l'aquaculture et les ressources de la côte Nord. L'aquaculture a déjà fait l'objet d'un plan directeur qui a identifié une cinquantaine des sites potentiels dont l'exploitation permettra de produire 20.000 Tonnes de poissons.

2. PRINCIPAUX FACTEURS ET MESURES AYANT UNE INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR LES PROGRES GENERAUX :

2.1. Les progrès réalisés en matière de sécurité alimentaire sont avant tout le résultat des gros investissements qui lui ont été réservés depuis le début des années 60 : près de 6 milliards de dinars d'investissement ont été consacrés au secteur dont 2,5 milliards pour les barrages et périmètres irrigués, 600 millions pour les plantations en sec et le même montant pour les forêts et travaux de CES, 700 millions pour l'élevage et plus d'1 milliard pour les équipements agricoles.

Ces investissements ont permis de mobiliser une grande partie des ressources hydrauliques, de mettre en valeur de vastes étendues de terre et de moderniser les techniques de production dans la plupart des activités. De même, la politique de commercialisation et de garantie de l'écoulement, de l'amélioration de l'accès au crédit, de l'encouragement à l'investissement, de l'assainissement foncier, de l'aménagement des infrastructures, des réformes institutionnelles, de la formation des cadres et de la recherche et vulgarisation a contribué au développement agricole enregistré.

La Tunisie a aussi signé les accords du GATT en 1994 et a adhéré à la zone de libre échange avec l'Union Européenne depuis 1996. L'agriculture tunisienne amorce donc une libéralisation des échanges qui l'oblige à améliorer ses performances et sa compétitivité au niveau des prix et de la qualité des produits, notamment face au marché européen dont l'importance n'a cessé de croître dans ses exportations (près de 80% ces dernières années).

2.2. La stabilisation de l'approvisionnement en denrées alimentaires est envisagée essentiellement à travers le développement des cultures irriguées et des capacités de stockage (maintien des stocks régulateurs à deux mois minimum).

Mais il importe de préciser que l'amplitude des variations de la production des cultures en sec par suite des aléas climatiques est telle que le recours à l'importation a été incontournable et a constitué le moyen de stabiliser les approvisionnements et ce, dans le cas des produits pour lesquels l'agriculture tunisienne n'est pas suffisamment compétitive.

La stabilisation des approvisionnements alimentaires est en même temps appréhendée au niveau d'autres secteurs, en relation essentiellement avec la commercialisation et la transformation (infrastructure routière, développement des moyens de transport, organisation des marchés, acquisition d'équipements de réfrigération etc...).

2.3. En trois décennies de développement, la Tunisie a connu une élévation continue du niveau de vie de ses citoyens et une réduction significative de la pauvreté grâce à l'effort global de développement et de son effet redistributif, ainsi que par la mise en oeuvre d'une série de mesures tendant à agir directement et/ou indirectement sur l'environnement social. Des efforts ont été consentis par l'Etat en matière de promotion sociale reposant sur deux modes d'action :

- L'assistance sociale réservée à la population constituée essentiellement des personnes âgées et des handicapés profonds.
- L'action promotrice de...tournée aux pauvres potentiellement productifs. Elle a pour objectif, l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages et leur intégration dans le circuit économique du pays.

Ces mesures sociales ont amélioré les revenus de la population défavorisée. Ce qui a entraîné un recul très net de la pauvreté absolue dans le pays. En effet la population vivant en deça du seuil de pauvreté est passée de 1.533,000 personnes en 1967 à 555,000 en 1985 et 544,000 en 1990, enregistrant ainsi une baisse du taux de la pauvreté de 33% en 1967 à 6,7% en 1990.

2.4. En conclusion la situation de la sécurité alimentaire en Tunisie est satisfaisante, eu égard aux indicateurs suivants :

- Les disponibilités énergétiques alimentaires sont toujours à des niveaux appréciables par rapport aux besoins, même durant les années marquées par un déficit de la production nationale, grâce à la capacité du pays de recourir à l'importation ;
- L'approvisionnement alimentaire est régulièrement assuré partout, grâce à une organisation satisfaisante du stockage, des marchés et des circuits de distribution ;
- Enfin, l'accès aux aliments est pratiquement garanti pour tous et à tout moment grâce à la maîtrise de l'inflation, aux réajustements fréquents des salaires, ainsi qu'aux interventions à caractère économique et social préconisées.

SECTION II

RAPPORT SUR LES PROGRES DANS LA

REALISATION DES OBJECTIFS DE CHAQUE

ENGAGEMENT

ENGAGEMENT UN

Promouvoir un environnement politique, social et économique propice visant à restaurer les meilleures conditions pour l'éradication de la pauvreté et le maintien d'une paix durable, fondée sur la pleine participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, particulièrement favorable à la sécurité alimentaire durable pour tous.

OBJECTIF 1.1. Empêcher et résoudre les conflits de manière pacifique et créer un environnement politique stable fondé sur le respect de tous les droits humains et des libertés fondamentales.

3. INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie a fait beaucoup d'efforts visant à prévenir et à régler pacifiquement les conflits. C'est une constante de sa politique réglissant les relations avec les autres pays. La Tunisie a aussi préparé des stratégies de développement en faveur de toutes les zones, à faible comme à fort potentiel et a créé un environnement favorable à la sécurité alimentaire durable pour tous. Les résultats de cette politique sont satisfaisants. On cite les plus importants parmi eux :

- Relations excellentes avec tous les pays ;
- Bonne appréciation des efforts de la Tunisie pour le règlement des conflits mondiaux ;
- Situation satisfaisante de la sécurité alimentaire qui touche toutes les franges de la population ;
- Absence de soubresauts sociaux ;
- Tendence à l'atténuation des disparités régionales ;
- Recul appréciable de la pauvreté qui ne concerne plus que 6% de la population.

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

Parmi les mesures prises et ayant contribué aux progrès on peut citer :

- La diplomatie concertée ;
- L'adoption de dispositions constitutionnelles et juridiques pour assurer un cadre politique stable et la promotion des droits humains ;
- La participation à l'action internationale ;
- Le renforcement de la démocratie et l'amélioration des systèmes judiciaires, juridiques et administratifs ;
- La bonne administration et la transparence ont été encouragées avec l'adoption de mesures (mise à niveau) visant à assurer une meilleure administration ;
- La décentralisation et le renforcement des administrations locales font aussi partie du processus de rénovation.

C/ Contraintes rencontrées et réorientation prévue (le cas échéant) :

Réorientation vers une priorité à la sécurité alimentaire durable et prise en compte du concept de sécurité nutritionnelle.

OBJECTIF 1.2. Assurer des conditions économiques stables et mettre en œuvre des stratégies de développement qui encouragent pleinement les initiatives privées et publiques, individuelles et collectives, en faveur d'un développement économique et social durable et équitable, intégrant aussi les préoccupations en matière de population et d'environnement.

3. INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif

La Tunisie a déjà établi un environnement national satisfaisant grâce aux choix politiques et stratégies sectorielles cohérentes. Le neuvième Plan de développement (1997-2001) a identifié plusieurs mesures visant l'amélioration de l'environnement général des secteurs de production et un programme national a été mis en œuvre en matière de population et planification familiale.

Les résultats suivants ont été recensés en tant qu'effet de cette politique :

- Stabilité et paix sociale
- Croissance économique appréciable et recul de la pauvreté
- Evolution favorable des indicateurs du développement humain et socio-économique
- Amélioration des performances de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire dans la préservation des équilibres macro-économiques, la création d'emplois, le développement régional et l'alimentation de la population
- Baisse sensible du taux d'accroissement démographique
- Réduction de la pression sur les secteurs de production et des services
- Incidences favorables sur la répartition des résultats de la croissance.

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès

La Tunisie a engagé des réformes en vue d'une croissance économique stable. La déréglementation, la libéralisation et la privatisation font partie des mesures visant à stimuler le développement du secteur privé. On a aussi établi un dialogue avec le secteur privé, les groupes d'intérêt et les représentants ruraux. Les stratégies de développement sectoriel intègrent de plus en plus, les politiques de population, de la nutrition et de la sécurité alimentaire dans le plan de développement national.

C/ Contraintes rencontrées et réorientation prévue

Contraintes : ampleur des aléas climatiques.

Parmi les réorientations prévues on peut citer les suivantes :

- Privilégier les interventions en milieu rural en vue d'accélérer les tendances récentes ;
- Evaluation continue pour la consolidation des acquis.

OBJECTIF 1.3. Assurer l'égalité entre les sexes et la dévolution de pouvoirs aux femmes.

3. INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

Le rôle important que les femmes jouent dans le développement économique, surtout en matière de sécurité alimentaire, est de plus en plus reconnu en Tunisie.

Les dispositions constitutionnelles et juridiques assurant l'égalité des droits pour les femmes et s'opposant à la discrimination entre les deux sexes sont appliquées ou mises en place. Les mesures comprennent la réforme du code civil et du Code du Statut Personnel, la nomination d'un plus grand nombre de femmes à des postes ministérielles et parlementaires et dans la fonction publique, l'intégration des préoccupations des femmes dans les plans de développement et politiques nationales ou sectorielles. Parmi les autres actions à signaler, les services de vulgarisation agricole à l'intention des femmes ; l'enseignement et la formation professionnelle pour les femmes, les technologies ciblées, l'accès aux ressources productives, la promotion des associations des femmes etc...

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès

Les principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès sont :

- Elaboration d'un plan d'action sur la base des recommandations de la Conférence de Beijing. Sachant que la politique tunisienne en faveur de l'émancipation de la femme est antérieure à cette Conférence et a permis de dégager des résultats très encourageants ;
- des mesures ont été prises le 19/8/92 relatives aux domaines juridiques, institutionnel, politique et social permettant une bonne intégration de l'élément féminin dans toutes les activités socio-économiques et culturelles ;
- la gratuité de l'enseignement à tous les niveaux et indépendamment du sexe ;
- Caractère obligatoire de l'enseignement de base jusqu'à l'âge de 16 ans.
- Possibilités égales aux garçons et aux filles d'accéder à toutes les filières de la formation professionnelle ;
- Investigation sur l'élément féminin dans les principales opérations de collecte d'information entreprise par les divers secteurs ;
- Création du centre de recherche, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF) ;

- Absence de situations discriminatoires privilégiant l'homme au dépens de la femme dans quelque domaine que ce soit, (le taux de population active féminine occupée atteint 23% en 1994) ;
- Bonne intégration de l'élément féminin dans toutes les activités socio-économiques et culturelles, y compris l'accès à des postes de responsabilités ;
- En 1995-1996 : 89% des filles âgées de 6 à 12 ans sont scolarisées ; le cycle secondaire compte 47,1% des filles ; l'élément féminin représente 43,7% de l'effectif dans l'enseignement supérieur ;
- Les données sur la femme commencent à devenir plus disponibles et variées pour permettre la programmation d'interventions appropriées fondées sur la réalité.

OBJECTIF 1.4. Encourager la solidarité nationale et procurer des chances égales à tous, à tous les niveaux, dans la vie politique, économique et sociale, particulièrement en ce qui concerne les groupes et personnes vulnérables et défavorisés.

3. INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

L'amélioration de la protection de tous les groupes de population est une préoccupation majeure de la Tunisie. La Tunisie a fait état de gros investissements dans la mise en valeur des ressources humaines, en particulier pour l'enseignement et soins de santé. D'autres actions portent sur le plan d'action national pour la protection des enfants et des mères et des personnes vulnérables et défavorisées ; sur des programmes en collaboration avec des ONG en faveur des enfants exposés à des difficultés ; sur des programmes pour l'élimination des habitations rudimentaires (Gourbis) etc...

Les résultats sont satisfaisants et peuvent se résumer ainsi :

- Allègement sensible de la pauvreté et amélioration du pouvoir d'achat
- Amélioration de la santé des enfants et baisse du taux de mortalité infantile ;
- Evolution satisfaisante des caractéristiques antro-métriques des enfants, consécutive à l'amélioration des conditions sanitaires et de la nutrition des ménages ;

- Entre 1987 et 1998, les dépenses sociales se sont accrues de :
 - 72,0% pour l'éducation et la formation ;
 - 64,0% pour la santé publique ;
 - 96% pour les prestations sociales, les transferts sociaux, au cours de la même période ont représenté 20% du PIB.

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

Parmi les facteurs et mesures ayant contribué aux progrès on peut citer :

- Allocation d'une part très importante du budget de l'Etat au domaine de l'investissement humain ;
- Organisation en 1996, d'une consultation élargie de la jeunesse sur "la Tunisie du 21^è siècle" ;
- Programme d'initiation et de sensibilisation dans le cadre des "soins de Santé de base" et par ONG spécialisées ;
- Loi portant promulgation du code de protection de l'enfant (1995)
- Création du Conseil National de l'enfance ;
- Institution de l'enseignement de base et de la scolarisation obligatoire et gratuite ;
- Services de protection de la mère et de l'enfant ;
- Loi relative à la contribution des Caisses Sociales aux frais d'accueil des enfants dans les Crèches.

ENGAGEMENT DEUX

Nous mettons en œuvre des politiques visant à Éradiquer la pauvreté et l'inégalité et à améliorer l'accès physique et économique de tous, à tout moment, à une alimentation suffisante, adéquate du point de vue nutritionnel et sanitaire, et son utilisation efficace.

OBJECTIF 2.1. Poursuivre l'éradication de la pauvreté, tant dans les villes que dans les campagnes, et la sécurité alimentaire durable pour tous en tant que priorité politique et favoriser, par des politiques nationales rationnelles, des emplois sûrs et rémunérateurs et un accès équitable et égal aux ressources productives telles que terres, eau et crédits pour accroître au maximum les revenus des pauvres.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La pauvreté est l'une des causes les plus profondes de l'insécurité alimentaire, de l'accroissement rapide de la population et de la dégradation de l'environnement. En Tunisie, éradiquer la pauvreté et parvenir à une sécurité alimentaire durable pour tous constituent désormais des domaines prioritaires d'action. La Tunisie a entrepris une nouvelle action dans le prolongement du sommet mondial de l'alimentation, en plus des programmes en cours d'exécution. On se réfère aux programmes sociaux visant la lutte contre la pauvreté. Les actions s'adressent spécifiquement aux populations pauvres sous forme d'aides ou de subventions directes ou actions de soutien à la création de sources de revenus en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages. Mais également à développer l'infrastructure et les services sociaux de base. En Tunisie, la mise en valeur des terres par l'irrigation, l'accès au crédit, la commercialisation et la transformation des produits ainsi que la création d'installations de stockage sont des composantes du programme de lutte contre la pauvreté.

La création d'emplois et les activités rémunératrices, dans le cadre des projets exécutés au niveau des collectivités avec l'appui des organisations internationales, font partie de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Les activités en question englobent la multiplication des possibilités d'emploi par la promotion du travail indépendant et la promotion de programmes destinés à créer des emplois pour les jeunes dans l'agriculture.

Les résultats de la politique sont satisfaisants. Ils se résument comme suit :

- Contribution plus forte de la production locale à la couverture des besoins et évolution favorable de la balance commerciale alimentaire ;
- En 1998, moins de 0,5% de la population est affecté par un léger déficit énergétique alimentaire ;
- En 1998, la population au-dessous du seuil de pauvreté est inférieur à 6% du total ;
- Disponibilités énergétiques alimentaires estimées à 3500 Kcal en 1995
- Accès physique et financier satisfaisant pour presque tous les citoyens ;
- Réduction du taux d'abandon scolaire ;
- Augmentation de 62% de la capacité d'accueil et de 15% du nombre de filières de formation en 1997 et 1998 ;

- Le nombre de diplômés passerait de 9500 en 1996 à 48500 en 2001 ;
- Meilleure cohérence entre l'enseignement de base et la formation professionnelle ;
- Stabilisation du taux de chômage à 15,5% et création de 280 mille emplois entre 1992 et 1996

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

- En 1987, le concept de sécurité alimentaire fut associé à celui de développement agricole, et intégré dans les politiques des autres secteurs concernés ;
- Elaboration de stratégies pour le développement de la production des principaux produits ;
- Mise en œuvre de programmes à caractère économique et social visant l'éradication de la pauvreté (révision périodique des salaires, maîtrise de l'inflation, subvention ciblée, assistance financière aux ménages défavorisés, Fonds de solidarité nationale etc...) ;
- Institution de l'enseignement de base et de la scolarité gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans ;
- Promulgation de la loi d'orientation de la formation professionnelle, et préparation d'un plan directeur à long terme ;
- Refonte de la législation relative à la taxe de formation professionnelle
- Augmentation de la capacité d'accueil, diversification des filières et amélioration de la qualité de la formation professionnelle ;
- Orientation des investissements vers les secteurs de production à forte intensité de main d'œuvre pour atteindre 58% contre 56,7% lors du quinquennat précédent ;
- Allègement des charges sociales des entreprises qui optent pour des contrats d'assurance-groupe ;
- Encouragement aux PME offrant des possibilités d'emploi certaines, et relèvement du plafond des investissements permis de 30 à 50 milles DT
- Mesures visant l'amélioration de la formation et son adaptation aux besoins des secteurs économiques ;
- Développement des programmes de création d'emploi, y compris les stages d'initiation à la vie professionnelle ;
- Fixation de prix rémunérateurs en début de campagne pour les produits sensibles et prix déterminés par les mécanismes du marché pour les autres ;
- Création du fonds de développement de la compétitivité de l'agriculture et de la pêche ;
- Mesures intégrées dans la stratégie nationale de conservation des eaux et des sols entamée en 1990, et se fondant sur des considérations d'ordre législatif, institutionnel et participatif ;
- L'accès aux ressources génétiques végétales et animales est assuré grâce à la production nationale et le recours à l'importation.

C/ Contraintes rencontrées et réorientation prévue (le cas échéant) :

Pas de contraintes, les réorientations intéresseront les points suivants :

- Consolidation des mesures retenues en faveur de la sécurité alimentaire ;
- Intégration d'avantage du concept de développement durable dans tous les secteurs concernés ;
- Consolider les mesures prises et prendre d'autres mesures dans l'enseignement de base et la formation professionnelle et continue, pour réussir la mise à niveau intégrale, en vue d'améliorer la compétitivité des secteurs concernés ;
- Les coopératives et Sociétés de Services, et les groupements interprofessionnels doivent renforcer leurs interventions au profit des producteurs.

OBJECTIF 2.2. Donner aux ménages, aux familles et aux particuliers en situation d'insécurité alimentaire les moyens de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels et chercher à aider ceux qui en sont incapables.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie a mis en place des mécanismes destinés à améliorer, à court, à moyen et à long terme, l'accès des pauvres à l'alimentation. Des dispositifs de sécurité nutritionnelle et d'ordre social ciblés ont été mis en place, l'objectif principal étant d'améliorer l'accès des pauvres à l'alimentation. Ces dispositifs vont de pair avec l'alimentation scolaire et la distribution directe et gratuite de nourriture aux personnes handicapées et aux groupes vulnérables. D'autres mécanismes sont mis en place pour contrôler l'inflation dans le but de freiner le renchérissement des denrées alimentaires et réguler l'approvisionnement des marchés en produits alimentaires.

Les résultats sont satisfaisants. Voici les plus importants :

- faible déficit énergétique touchant moins de 1% de la population ;
- rapport poids/taille en amélioration ;
- amélioration du poids à la naissance.

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

- Enquêtes nationales sur le budget et la consommation des ménages conduites tous les 5 ans depuis 1967. Ce qui a permis d'établir un fichier national sur l'état des familles nécessiteuses et une bonne disponibilité de données toujours actualisées pour les besoins de la planification et de prise de décision ;

- Programme national d'aide aux familles nécessiteuses ;
- Aide en espèces et en nature régulièrement fournies à certaines occasions ;
- Programme d'assistance aux handicapés et aux personnes âgées.

OBJECTIF 2.3. S'assurer que les approvisionnements alimentaires soient sains, accessibles d'un point de vue physique et économique, qu'ils soient appropriés et correspondent aux besoins énergétiques et nutritionnels de la population.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie a créé des mécanismes permettant de garantir la régularité et la stabilité des approvisionnements alimentaires pour faire face aux besoins nutritionnels des populations. Ces mécanismes englobent l'évaluation périodique de l'existence et la qualité des aliments essentiels, la gestion après récolte afin de réduire les pertes alimentaires et la promotion des jardins potagers. Pour garantir la sécurité et la qualité des denrées alimentaires un institut de la nutrition a été créé en Tunisie. Il s'occupe de l'alimentation, de l'hygiène alimentaire et de la nutrition.

En matière de prévention et/ou de contrôle des carences nutritionnelles, la Tunisie en collaboration avec l'UNICEF a fait état de campagnes d'éducation nutritionnelle et a insisté sur les apports d'éléments nutritifs tels que l'iode. En Tunisie, une enquête nationale a permis de réunir des données de base sur les carences en micronutriments.

Les résultats sont satisfaisants et intéressent les améliorations suivantes :

- Absence totale de pénuries alimentaires ;
- Stocks de réserve correspondant à 3 mois de consommation toujours disponibles pour les produits sensibles et de grande consommation ;
- Effet pratiquement nul des variations de la production sur l'accès physique des ruraux aux produits de première nécessité ;
- Sales de produits non conformes aux normes de qualité.

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

- Mesures de politiques générales visant à réaliser une croissance économique élevée et soutenue en vue de consolider la capacité du pays à importer en cas de besoin ;
- Paquet de mesures relatives au stockage et à la distribution des aliments, y compris la réorganisation des marchés et des groupements interprofessionnels ;
- Politique de prix favorisant une forte intégration de la population dans l'économie de marché et un recul sensible de l'autoconsommation

- Mesures de contrôle rigoureux et systématique dans le pays et aux frontières sur les produits végétaux et animaux, y compris le choix judicieux des sites d'importation en cas de problèmes révélés dans certains pays ;
- Création de l'organisation de défense des consommateurs ;
- Efforts visant à mieux contrôler le commerce informel ;
- Iodisation du sel de cuisine généralisée pour tout le pays ;
- Recherche pour l'enrichissement au fer d'un aliment de grande consommation et pour une intervention ciblée en faveur des groupes vulnérables ;
- Enquête nationale sur la nutrition réalisée en vue d'actualiser l'information relative à la situation de la nutrition.

C/ Contraintes rencontrées et réorientation prévue (le cas échéant) :

- Progrès encore faible en ce qui concerne la recherche en matière de technologies améliorées de transformation, conservation et entreposage eu égard aux délais nécessaires pour produire des résultats de recherche. Une attention plus grande devrait être accordée à ce domaine en raison de l'impact attendu sur l'amélioration des disponibilités alimentaires ;
- Les données disponibles sur la situation actuelle en matière des carences en micronutriments sont simplement indicatives car non actualisées, mais révèlent une situation préoccupante en anémie ferriprive.

OBJECTIF 2.4. Promouvoir l'accès de tous, en particulier des pauvres et des membres des groupes vulnérables et défavorisés, à l'enseignement de base et aux services de santé primaire, afin de renforcer leur capacité d'autonomie.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

Un des objectifs essentiels des politiques et stratégies de santé publique en Tunisie est d'assurer à tous un accès aux services de santé de base. Les mesures prises afin de réaliser cet objectif comprennent : la multiplication des centres de soins de santé primaire et en matière de reproduction à l'intention des femmes et des filles ; les campagnes contre les maladies épidémiques et les maladies infectieuses.

En ce qui concerne l'enseignement primaire, l'objectif a été toujours "éducation pour tous", des efforts exceptionnels ont été faits pour augmenter les taux d'alphabétisation et les taux de scolarisation des garçons et filles.

Les résultats sont très satisfaisants comme le montre l'analyse ci-après :

- Amélioration de la couverture vaccinale ;

- Réduction du taux de mortalité infantile et infanto-juvénile ;
- Amélioration de la couverture des femmes enceintes par des consultations prénatales ;
- Augmentation de l'espérance de vie ;
- En 1998, le taux de desserte en eau potable en milieu rural a atteint 75% ;
- Diminution des abandons scolaires, augmentation du taux de réussite et meilleure préparation à l'enseignement professionnel ;
- Intérêt plus grand manifesté par la population concernant les problèmes de nutrition, d'hygiène et de santé, de salubrité des aliments ainsi que sur les problèmes relevant des questions environnementales.

B/Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

- Augmentation de la capacité d'accueil dans les centres de soins existant et nouvelles implantations dans les zones qui en étaient dépourvues ;
- Augmentation, perfectionnement et redistribution géographique des ressources humaines ;
- Maintien de la gratuité des soins pour les populations les plus défavorisées ;
- Mise en œuvre de programmes nationaux se référant aux vaccinations, à la lutte contre les maladies diarrhéiques et les maladies respiratoires, projet Population-santé familiale ; projet de planification des naissances ;
- Mesures prises dans le cadre du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'amélioration de sa qualité. Le programme national est consolidé par d'autres actions au niveau des projets dans les zones d'ombre et des projets des programmes régionaux ;
- Institution de l'enseignement de base gratuit et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans ;
- Programme d'alimentation scolaire encore en vigueur dans les zones défavorisées ;
- Programme des campagnes de nutrition, d'hygiène et d'éducation sanitaire intégrés dans des programmes permanents développés par l'Institut de nutrition et autres structures de la santé publique, ainsi que par des ONG spécialisées.

C/Contraintes rencontrées et réorientation prévue :

- Les appels relatifs à la gestion des ressources disponibles par les ménages ou relevant de l'économie domestique devraient faire l'objet d'une attention plus grande dans le processus de sensibilisation des consommateurs ;
- Les mesures prises dans le cadre de la lutte contre les maladies chroniques non transmissibles doivent être renforcées, eu égard à leur impact sur la santé et sur le budget de l'Etat et celui des ménages.

ENGAGEMENT TROIS

Nous poursuivrons des politiques et méthodes participatives et durables de développement alimentaire, agricole, halieutique, forestier et rural dans les régions a potentiel élevé comme dans celles à faibles potentiel, qui sont essentielles pour assurer des approvisionnements alimentaires adéquates et fiables au niveau des ménages ainsi qu'aux échelons national, régional et mondial, et lutteront contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification, considérant le caractère multifonctionnel de l'agriculture.

OBJECTIF 3.1. Chercher à assurer, par des méthodes participatives, une production alimentaire durable, intensifiée et diversifiée, caractérisé par des gains de productivité, d'efficacité et de salubrité, la lutte contre les ravageurs et une réduction des gaspillages et des pertes, en tenant pleinement compte de la nécessité de maintenir en état les ressources naturelles.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie accorde une grande priorité à la production écologiquement rationnelle et durable dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture, afin de préserver les ressources disponibles. La Tunisie a adopté des plans environnementaux axés sur le développement durable grâce à l'utilisation des pratiques les meilleures et de la technologie appropriée. Au nombre des mesures prises à cet effet, on peut citer : l'utilisation généralisée de variétés de semences améliorées, la promotion de l'agriculture biologique pour régénérer la fertilité des sols et augmenter la production ; les efforts de lutte contre les ravageurs, l'accent étant mis sur la lutte intégrée contre les parasites, comme axe des stratégies d'amélioration de la productivité, la protection de la faune et flore en créant des parcs nationaux et réserves naturelles.

En ce qui concerne l'élevage, les mesures prises en vue d'une production durable englobent la production fourragère et d'aliments de bétail, l'amélioration génétique et la lutte contre les maladies à travers des campagnes de vaccination et le traitement des maladies.

Pour le secteur de la pêche, la Tunisie s'efforce de favoriser une exploitation durable. Un important investissement public a été réalisé essentiellement à l'équipement, à la formation et à la mise en place d'une chaîne portuaire le long de la côte tunisienne. La Tunisie a aussi lancé des campagnes et des projets visant à prévenir la disparition imminente de certaines espèces de poissons et de protéger les côtes de la pollution. Le développement de l'aquaculture retient aussi de plus en plus l'attention. Plusieurs études ont été menées dernièrement qui ont identifié quatre filières présentant des potentialités de développement de l'aquaculture en Tunisie (pisciculture marine, continentale, conchyliculture et l'élevage de crevettes). Dans certains barrages les poissons à eau douce ont été déjà développés.

Les résultats sont satisfaisants comme le montre l'analyse suivante :

- Situation satisfaisante de la sécurité alimentaire et meilleure équilibre de la balance commerciale alimentaire ;
- Disponibilités alimentaires abondantes et diversifiées ;
- Augmentation de la consommation et des coefficients budgétaires des aliments assurant la diversification des régimes ;
- Aucun cas de maladies grave n'est signalé dans le cheptel en 1998.

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

Les principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès sont :

- Un paquet de mesures envisagées dans le cadre de stratégies décennales et intégrant :
 - La conservation et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles
 - L'intensification et la diversification de la production par la réalisation - dans toutes ses composantes - d'un environnement propice au développement de l'Agriculture, de la pêche, des forêts et des parcours ;
- Ensemble de politiques mises en œuvre pour améliorer la productivité et la rentabilité de l'activité agricole, et se référant à l'encadrement des producteurs, à l'encouragement des investissements, aux prix des produits, au crédit agricole et à la commercialisation ;
- Mesures visant l'amélioration des conditions de vie en milieu rural et la revalorisation de l'activité agricole, y compris les révisions fréquentes du salaire minimum, l'assurance contre les risques et l'élaboration de la législation relative à la couverture sociale ;
- Mesures prises dans le cadre de la stratégie relative à la protection de la faune et de la flore (parcs nationaux et réserves naturelles), y compris la réintroduction des espèces disparues ;
- Mesures prises dans le cadre des encouragements au développement des productions animales, fruitières et maraîchères qui sont par ailleurs fortement stimulées par la demande ;
- Production de semences et races sélectionnées et d'aliments de bétail intégrée dans les priorités des activités de recherche et de vulgarisation, et complétée à terme par le recours à l'importation ;
- Organisation des habitants de la forêt par la création d'unités de services et conformément aux textes d'application du Code forestier ;
- Encouragement à la création d'entreprises privées d'exploitation et de transformation des produits de la forêt ;
- Conception de solutions adéquates aux problèmes fonciers qu'entravent le développement du secteur forestier ;
- Collaboration régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre les invasions de criquet pèlerin ;

- Programmes nationaux pour la protection de végétaux et de la santé animale ;
- Mesures supprimant les pays ayant des problèmes de santé animale de la liste des fournisseurs en produits animaux et animaux sur pied.

C/ Contraintes rencontrées et réorientation prévue :

En matière de l'élevage, les parcours connaissent une dégradation sévère due au surpâturage et à l'exploitation anarchique de certaines espèces pastorale (alpha) donnant lieu à une érosion significitive des sols.

La stabilité d'une bonne partie de parcours en Tunisie demeure donc prioritaire et passe par une rationalisation de leur capacité de charge. Leur destruction impliquerait, entre autres, des pertes d'activités et d'emplois. Pour l'éviter, une nouvelle stratégie politique basée sur un partage des responsabilités avec les communautés locales s'impose. De plus, il s'avère nécessaire d'avoir une approche plus cohérente en la matière.

En matière du développement agricole, la faible taille et parcellisation des exploitations agricoles limitent la viabilité économique et financière de ces exploitations. Il y a lieu donc :

- d'adopter un système productif aux petites exploitations intégrant le risque comme un facteur déterminant.

OBJECTIF 3.2. Lutter contre les menaces écologiques pour la sécurité alimentaire, en particulier la sécheresse et la désertification, les ravageurs, l'érosion de la diversité biologique et la dégradation des ressources naturelles, terrestres et aquatiques, restaurer et mettre en valeur la base de ressources naturelles, y compris les eaux et les bassins versants, dans les zones où elle est épuisée et surexploitée, pour accroître la production.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie accorde une très grande priorité au suivi, à la protection et à l'exploitation durable des ressources naturelles. Les activités menées pour ce faire comprennent : la sensibilisation de la population à une meilleure compréhension de la conservation et de la reconstitution des ressources, la création d'un Ministère de l'environnement chargé de la mise en œuvre du plan national de l'environnement.

La conservation et l'exploitation durable des ressources en eau sont au rang des premières priorités des stratégies nationales de conservation et de reconstitution des ressources. La Tunisie a adopté une politique relative à la conservation et à l'exploitation durable des ressources en sol et en eau.

Cette politique entre autre met l'accent sur le transfert de la gestion des ressources en eau au comité des Usages (AIC). Elle est aussi axée sur la recherche de l'efficacité en matière d'utilisation de l'eau et d'irrigation dans les exploitations agricoles, sur l'amélioration des compétences des agriculteurs en matière d'entretien des structures d'irrigation, sur la remise en état du réseau d'irrigation et sur la gestion des terres.

En ce qui concerne la désertification la Tunisie a conçu à cet effet, une stratégie nationale qui prend des mesures spéciales comme la création de ceintures vertes (plantées d'arbres), fixation des dunes et protection des oasis, aménagement des parcours dans les zones arides (plantation d'abri et plantations fourragères).

Les actions entreprises en matière de biodiversité en Tunisie englobent la constitution d'un réseau de parcs naturels nationaux dont six déjà créés couvrant une superficie de 40,778 ha et deux autres en cours de création couvrant une superficie de 156,000 ha englobant les principaux écosystèmes plus aux moins en équilibre. L'Etat a aussi créé une banque de gènes à l'Institut National de la Recherche Scientifique et Technique (INRST) en vue d'un développement durable de l'agriculture. L'Institut des régions arides a aussi mis en place, avec le concours du PNUD en 1986, une unité de conservation des ressources génétiques pastorales renfermant actuellement 150 espèces autochtones de parcours.

Dans le domaine de la pêche, on signale une meilleure application des mesures relatives à la protection des ressources, des législations internationale et nationale aussi qu'une plus grande participation des pêcheurs. La Tunisie a également mis en place une législation permettant de contrôler les techniques de pêche répréhensibles.

La Tunisie dispose d'une stratégie forestière visant la lutte contre le déboisement, l'incitation à l'extension de la couverture forestière, l'adoption d'un nouveau code de la forêt qui prévoit notamment le transfert aux collectivités locales la gestion des ressources naturelles, la multiplication des pépinières forestières ; le remplacement du bois de chauffe par d'autres combustibles tels que le gaz ou le pétrole ; la réglementation de la protection et de l'exploitation durable du bois comme source d'énergie et comme produit de l'exploitation des forêts, impliquant la participation du secteur privé, l'amélioration des moyens de lutte contre les incendies de forêts grâce à une plus grande participation des populations et la sensibilisation accrue des collectivités à l'importance des ressources forestières.

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

Les principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès sont :

- Etude sur la stratégie des ressources naturelles achevée en 1997 ;
- Stratégie décennale de conservation des eaux et des sols en cours de réalisation ;
- Plus d'un million d'ha (20% des terres cultivables) ont été traités.

Cette politique entre autre met l'accent sur le transfert de la gestion des ressources en eau au comité des Usages (AIC). Elle est aussi axée sur la recherche de l'efficacité en matière d'utilisation de l'eau et d'irrigation dans les exploitations agricoles, sur l'amélioration des compétences des agriculteurs en matière d'entretien des structures d'irrigation, sur la remise en état du réseau d'irrigation et sur la gestion des terres.

En ce qui concerne la désertification la Tunisie a conçu à cet effet, une stratégie nationale qui prend des mesures spéciales comme la création de ceintures vertes (plantées d'arbres), fixation des dunes et protection des oasis, aménagement des parcours dans les zones arides (plantation d'abri et plantations fourragères).

Les actions entreprises en matière de biodiversité en Tunisie englobent la constitution d'un réseau de parcs naturels nationaux dont six déjà créés couvrant une superficie de 40,778 ha et deux autres en cours de création couvrant une superficie de 156,000 ha englobant les principaux écosystèmes plus aux moins en équilibre. L'Etat a aussi créé une banque de gènes à l'Institut National de la Recherche Scientifique et Technique (INRST) en vue d'un développement durable de l'agriculture. L'Institut des régions arides a aussi mis en place, avec le concours du PNUD en 1986, une unité de conservation des ressources génétiques pastorales renfermant actuellement 150 espèces autochtones de parcours.

Dans le domaine de la pêche, on signale une meilleure application des mesures relatives à la protection des ressources, des législations internationale et nationale aussi qu'une plus grande participation des pêcheurs. La Tunisie a également mis en place une législation permettant de contrôler les techniques de pêche répréhensibles.

La Tunisie dispose d'une stratégie forestière visant la lutte contre le déboisement, l'incitation à l'extension de la couverture forestière, l'adoption d'un nouveau code de la forêt qui prévoit notamment le transfert aux collectivités locales la gestion des ressources naturelles, la multiplication des pépinières forestières ; le remplacement du bois de chauffe par d'autres combustibles tels que le gaz ou le pétrole ; la réglementation de la protection et de l'exploitation durable du bois comme source d'énergie et comme produit de l'exploitation des forêts, impliquant la participation du secteur privé, l'amélioration des moyens de lutte contre les incendies de forêts grâce à une plus grande participation des populations et la sensibilisation accrue des collectivités à l'importance des ressources forestières.

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

Les principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès sont :

- Etude sur la stratégie des ressources naturelles achevée en 1997 ;
- Stratégie décennale de conservation des eaux et des sols en cours de réalisation ;
- Plus d'un million d'ha (20% des terres cultivables) ont été traités.

- Mesures intégrées dans le cadre de la stratégie nationale de conservation des eaux et du sol, y compris la protection des bassins versants ;
- Programme d'extention des superficies affectées aux cultures irriguées ;
- Mesures prises dans le cadre de la stratégie décennale et relatives à : la lutte contre le déboisement et les incendies des forêts ; le reboisement et la régénération artificielle à travers le programme de forestation et la "journée nationale de l'arbre" ; La lutte contre la désertification.
- Convention sur la désertification ratifiée par la loi N° 95-52 du 19 Juin 1995 ;
- Aménagement des parcours et forêts dans les zones pauvres en ressources en vue de favoriser la régénération et d'accroître le potentiel à terme.

C/ Contraintes rencontrées et réorientations prévues :

Une inefficacité des systèmes de gestion de la pêche pour les raisons suivantes :

- l'impossibilité de faire respecter la réglementation existante ;
- l'insuffisance des données et des méthodologies sur lesquelles se fonde l'avis scientifique
- le taux d'exploitation (particulièrement l'effort de pêche) n'ont pas été soumis à des limites.

Les réorientations intéresseront :

- l'amélioration de collecte ordonnée de données de base en matière de pêche ;
- l'introduction d'un concept systématique des pêches pour maintenir le contrôle scientifique des écosystèmes marin et assurer leur durabilité à long terme au profit des générations futures. Cette approche consiste à réorienter la recherche relative aux pêcheries pour qu'elle porte non seulement sur les ressources mais aussi sur l'équilibre de l'écosystème dans son ensemble.

OBJECTIF 3.3. Promouvoir des politiques et programmes rationnels de transfert et l'utilisation des technologies, d'amélioration des compétences et de formation correspondant aux besoins des pays en développement en matière de sécurité alimentaire, et compatibles avec le développement durable, en particulier dans les zones rurales et défavorisées.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie a déployé des efforts pour développer les compétences et adopter de nouvelles technologies afin de parvenir à une meilleure productivité durable dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la forêt. Les actions réalisées dans ce sens incluent l'amélioration des systèmes d'enseignement et/ou des centres de formation et de recherche agricole, l'intégration des systèmes de formation, de vulgarisation et de recherche.

La formation est dispensée aussi bien aux femmes qu'aux hommes, à tous les niveaux. Dans la plupart des cas, les programmes de formation destinés aux agriculteurs mettent l'accent sur la diffusion de technologies améliorées et de pratiques culturelles durables. Ils sont dispensés surtout à travers des services de vulgarisation de l'AVFA (Centre de Formation, programmes radiophoniques et télévisuels).

Les résultats sont satisfaisants :

- Situation satisfaisante des points de vue des effectifs de la qualification des ressources humaines (hommes-femmes) disponibles pour le secteur agricole ;
- Orientation des politiques pour une mise à contribution plus efficiente de la recherche avec implication de la profession.

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

Les principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès sont :

- Poursuite de l'effort de formation de cadres agricoles à divers niveaux et dans les filières requises par le développement du secteur ;
- Réorganisation des structures de recherche et de vulgarisation, décentralisation des activités et implication plus grande de la profession ;
- Programmes spécifiques pour la femme dans le cadre du plan économique et social 1997-2001 ;
- Réorganisation de la recherche et de la vulgarisation comportant entre autres la création de centres techniques spécialisés ;
- Intensification de l'intervention des structures professionnelles (coopératives de services, groupements interprofessionnels spécialisés, associations d'intérêt collectif etc...)

OBJECTIF 3.4. Prendre des mesures, en coopération avec les structures public et privé, pour renforcer et élargir la recherche et la coopération scientifique dans l'agriculture, à l'appui des actions menées en vue d'accroître le potentiel de production, de conserver la base des ressources naturelles, d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir la sécurité alimentaire.

- Mesures intégrées dans le cadre de la stratégie nationale de conservation des eaux et du sol, y compris la protection des bassins versants ;
- Programme d'extention des superficies affectées aux cultures irriguées ;
- Mesures prises dans le cadre de la stratégie décennale et relatives à : la lutte contre le déboisement et les incendies des forêts ; le reboisement et la régénération artificielle à travers le programme de forestation et la "journée nationale de l'arbre" ; La lutte contre la désertification.
- Convention sur la désertification ratifiée par la loi N° 95-52 du 19 Juin 1995 ;
- Aménagement des parcours et forêts dans les zones pauvres en ressources en vue de favoriser la régénération et d'accroître le potentiel à terme.

C/ Contraintes rencontrées et réorientations prévues :

Une inefficacité des systèmes de gestion de la pêche pour les raisons suivantes :

- l'impossibilité de faire respecter la réglementation existante ;
- l'insuffisance des données et des méthodologies sur lesquelles se fonde l'avis scientifique
- le taux d'exploitation (particulièrement l'effort de pêche) n'ont pas été soumis à des limites.

Les réorientations intéresseront :

- l'amélioration de collecte ordonnée de données de base en matière de pêche ;
- l'introduction d'un concept systématique des pêches pour maintenir le contrôle scientifique des écosystèmes marin et assurer leur durabilité à long terme au profit des générations futures. Cette approche consiste à réorienter la recherche relative aux pêcheries pour qu'elle porte non seulement sur les ressources mais aussi sur l'équilibre de l'écosystème dans son ensemble.

OBJECTIF 3.3. Promouvoir des politiques et programmes rationnels de transfert et l'utilisation des technologies, d'amélioration des compétences et de formation correspondant aux besoins des pays en développement en matière de sécurité alimentaire, et compatibles avec le développement durable, en particulier dans les zones rurales et défavorisées.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie a déployé des efforts pour développer les compétences et adopter de nouvelles technologies afin de parvenir à une meilleure productivité durable dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la forêt. Les actions réalisées dans ce sens incluent l'amélioration des systèmes d'enseignement et/ou des centres de formation et de recherche agricole, l'intégration des systèmes de formation, de vulgarisation et de recherche.

La formation est dispensée aussi bien aux femmes qu'aux hommes, à tous les niveaux. Dans la plupart des cas, les programmes de formation destinés aux agriculteurs mettent l'accent sur la diffusion de technologies améliorées et de pratiques culturelles durables. Ils sont dispensés surtout à travers des services de vulgarisation de l'AVFA (Centre de Formation, programmes radiophoniques et télévisuels).

Les résultats sont satisfaisants :

- Situation satisfaisante des points de vue des effectifs de la qualification des ressources humaines (hommes-femmes) disponibles pour le secteur agricole ;
- Orientation des politiques pour une mise à contribution plus efficiente de la recherche avec implication de la profession.

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

Les principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès sont :

- Poursuite de l'effort de formation de cadres agricoles à divers niveaux et dans les filières requises par le développement du secteur ;
- Réorganisation des structures de recherche et de vulgarisation, décentralisation des activités et implication plus grande de la profession ;
- Programmes spécifiques pour la femme dans le cadre du plan économique et social 1997-2001 ;
- Réorganisation de la recherche et de la vulgarisation comportant entre autres la création de centres techniques spécialisés ;
- Intensification de l'intervention des structures professionnelles (coopératives de services, groupements interprofessionnels spécialisés, associations d'intérêt collectif etc...)

OBJECTIF 3.4. Prendre des mesures, en coopération avec les structures public et privé, pour renforcer et élargir la recherche et la coopération scientifique dans l'agriculture, à l'appui des actions menées en vue d'accroître le potentiel de production, de conserver la base des ressources naturelles, d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir la sécurité alimentaire.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie a appliqué des programmes d'ajustement structurel afin de parvenir à une allocation judicieuse des ressources dans le contexte de la libéralisation. A cet effet, la Tunisie a entrepris des réformes institutionnelles et politiques concernant la recherche agricole. Les Instituts de recherche ont été réformés à travers la révision de la législation existante et la promotion de programmes concrets. Un important investissement a été réalisé pour mettre à la disposition du secteur un paquet technologique intéressant ce qui lui a permis de réaliser un bond quantitatif. En 1990 l'institution de la Recherche et de la Formation Supérieure Agricole (IRESA) fut créée qui mènent actuellement des recherches dans les domaines de la production animale et végétale. On note par ailleurs l'existence de l'Institut National Scientifique d'Océanographie et de Pêche (INSTOP) et de l'Institut de Recherche en Génie Rural, Eaux et Forêts (INER GREF). Des résultats intéressants ont été obtenus dans l'amélioration des performances de l'agriculture.

La Tunisie encourage la collaboration entre les Institutions de recherche publique et la profession.

B/Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

- Elaboration des programmes de recherche plus cohérents visant le maintien de la base des ressources naturelles et la promotion de la sécurité alimentaire ;
- L'implication plus grande de la profession et des universitaires dans les activités de recherche ;
- Mise en œuvre de programmes régionaux de recherche - développement en relation avec la réorganisation des structures de recherche au niveau régional ;
- Priorité pour l'instauration de partenariats entre les organes de recherche et la profession, visant la mise à la disposition du secteur de paquets technologiques et de ressources biologiques.

OBJECTIF 3.5. Formuler et mettre en œuvre des stratégies de développement rural dans les zones à faible comme à haut potentiel, qui favorisent l'emploi rural, le perfectionnement professionnel, les infrastructures, les institutions et les services, à l'appui du développement rural et de la sécurité alimentaire des ménages, et qui renforcent la capacité des producteurs alimentaires sans distinction de races, de sexe ou d'éthnie.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie a appliqué des programmes d'ajustement structurel afin de parvenir à une allocation judicieuse des ressources dans le contexte de la libéralisation. A cet effet, la Tunisie a entrepris des réformes institutionnelles et politiques concernant la recherche agricole. Les Instituts de recherche ont été réformés à travers la révision de la législation existante et la promotion de programmes concrets. Un important investissement a été réalisé pour mettre à la disposition du secteur un paquet technologique intéressant ce qui lui a permis de réaliser un bond quantitatif. En 1990 l'Institution de la Recherche et de la Formation Supérieure Agricole (IRESA) fut crée qui mènent actuellement des recherches dans les domaines de la production animale et végétale. On note par ailleurs l'existence de l'Institut National Scientifique d'Océanographie et de Pêche (INSTOP) et de l'Institut de Recherche en Génie Rural, Eaux et Forêts (INER GREF). Des résultats intéressants ont été obtenus dans l'amélioration des performances de l'agriculture.

La Tunisie encourage la collaboration entre les Institutions de recherche publique et la profession.

B/Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

- Elaboration des programmes de recherche plus cohérents visant le maintien de la base des ressources naturelles et la promotion de la sécurité alimentaire ;
- L'implication plus grande de la profession et des universitaires dans les activités de recherche ;
- Mise en œuvre de programmes régionaux de recherche - développement en relation avec la réorganisation des structures de recherche au niveau régional ;
- Priorité pour l'instauration de partenariats entre les organes de recherche et la profession, visant la mise à la disposition du secteur de paquets technologiques et de ressources biologiques.

OBJECTIF 3.5. Formuler et mettre en œuvre des stratégies de développement rural dans les zones à faible comme à haut potentiel, qui favorisent l'emploi rural, le perfectionnement professionnel, les infrastructures, les institutions et les services, à l'appui du développement rural et de la sécurité alimentaire des ménages, et qui renforcent la capacité des producteurs alimentaires sans distinction de races, de sexe ou d'ethnie.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie a accordé une attention particulière au développement rural intégré afin de dynamiser les zones rurales grâce à la construction d'infrastructures (routes, eau potable, électricité et communications) et de favoriser l'amélioration des revenus et des conditions de vie dans ces zones. L'accent a été aussi mis sur la décentralisation administrative et la participation des femmes.

Des efforts sont également déployés pour rendre les institutions publiques plus autonomes. Les marchés ruraux ont été développés et un système d'information sur la commercialisation à l'intention des agriculteurs a été mis en place. La capacité de stockage avec participation accrue du secteur privé a été développée. La Tunisie considère que le crédit rural est essentiel au développement et en particulier le développement agricole, ce qui a amené le gouvernement à développer ses mécanismes de crédits. Un système de crédit aux micro-projets a été mis en place (Banque Tunisienne de Solidarité : BTS) et des dispositions particulières ont été prises pour que les femmes aient accès au crédit.

B/Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

- Mesures spécifiques visant l'amélioration de l'attrait du monde rural et l'amélioration des conditions de vie de ses habitants, y compris les aspects liés à la décentralisation ;
- Soutien de l'Etat aux organisations des producteurs et des consommateurs au rythme de son désengagement progressif des activités qui sont à la mesure de la capacité d'exécution de ces organisations ;
- Loi de 1994 relative à l'organisation des circuits de distribution ;
- Plan directeur des marchés de gros ;
- Mise en place d'un observatoire national des approvisionnements et des prix ;
- Développement de la capacité de stockage avec participation accrue du secteur privé ;
- Préparation d'un programme d'action national de l'environnement et du développement durable
- Participation, en 1995, des conventions internationales sur : a) la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures ; b) sur la lutte contre la désertification ; c) le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination ; d) la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel ;

- Création en 1995 : a) de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral ; b) du Conseil National, des Groupements Régionaux et des Associations de citoyens pour la Conservation des Eaux et du Sol ; c) de l'Observatoire Tunisien pour l'Environnement et le Développement ; d) du Centre International des Technologies de l'Environnement ; e) du Fonds de Dépollution ;
- Le projet gestion des ressources naturelles financé par la Banque Mondiale dans trois zones pilotes prévoit la mise en œuvre d'un programme de formation aux techniciens de l'administration régionale et aux ONG en matière d'aménagement durable des ressources naturelles.

ENGAGEMENT QUATRE

Nous nous efforcerons de faire en sorte que les politiques concernant le commerce des produits alimentaires et agricoles et les échanges en général contribuent à renforcer la sécurité alimentaire pour tous grâce à un système commercial mondial à la fois juste et axé sur le marché.

OBJECTIF 4.1. Relever les défis et mettre à profit les possibilités découlant du niveau cadre commercial international établi lors des récentes négociations commerciales mondiales et régionales.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie a fait des changements en faveur de la libéralisation commerciale et du développement du secteur privé. Une grande importance est accordée à l'infrastructure nationale, aux installations de stockage, au système de crédit et à la commercialisation. Une meilleure information est également fournie sur le marché en vue d'une plus grande transparence. D'autres mesures de promotion du Commerce sont, notamment, l'application effective des règles commerciales, l'abolition des barrières non tarifaires et l'appui au secteur privé en matière de promotion des exportations.

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

Parmi les principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès on peut citer :

- La réforme des circuits de distribution, préconisée par la loi n° 86 de 1994 relative aux circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche a été poursuivi en 1998. Après son approbation le cahier des charges fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des marchés de gros des produits agricoles entrera en vigueur en août 1999 (décret n° 98-1630 d'août 1998). Ce cahier des charges fixe notamment les jours et horaires de travail et d'approvisionnement ainsi que les quantités minimales admises, les conditions d'exploitations des emplacements de ventes et les obligations des usagers ;
- En matière de l'application du Cycle d'Uruguay pour un meilleur accès aux marchés, des adaptations ont été introduites pour se conformer aux engagements. Ces adaptations se sont traduites par :
 - a) la promulgation de nouveaux tarifs douaniers pour les produits agricoles en tenant compte des taux consolidés dans les listes de la Tunisie. Une réduction annuelle des tarifs consolidés, en moyenne de 2,4% s'opère chaque année.
 - b) l'introduction de procédures de gestion des contingents tarifaires dans le cadre de l'accès courant et minimum assurant l'importation à des taux de droit de douane réduits à concurrence des quantités du contingent.

- c) la libéralisation de l'importation de tous les produits agricoles et agro-alimentaires. Aucune autorisation d'importation n'est requise pour les produits agricoles et agro-alimentaires.
- d) concernant l'utilisation des mécanismes de sauvegarde et au cours des premières années de mise en œuvre des accords de l'OMC, la Tunisie n'a pas recouru à des mesures de sauvegarde au sens de l'accord sur l'agriculture du fait que ces mesures (sous forme de droits additionnels) ne s'appliquent que sur les quantités importées au-delà des quantités prévues dans les contingents tarifaires.
- e) en matière de soutien interne, il a été convenu de réduire le montant de la MGS totale de 1,3% sur 10 ans pour faire passer le soutien interne de 68,4 MD en 1995 à 59,3 MD en 2004.
- f) concernant la subvention à l'exportation et conformément à ses engagements, la Tunisie n'accorde pas de subventions directes aux exportations des produits agricoles et agro-alimentaires. Cependant des subventions sont accordées sous forme de réduction des coûts de commercialisation par la subvention au coût du transport conformément à l'article 9 paragraphe 4) de l'accord sur l'agriculture.
- g) La réglementation Tunisienne en matière des mesures sanitaires et phytosanitaires s'appuie largement des normes et directives internationales et couvre la majeure partie des produits échangés.

OBJECTIF 4.2. Satisfaire les besoins essentiels d'importation alimentaire de tous les pays. Compte tenu des fluctuations des cours mondiaux et des disponibilités et particulièrement des niveaux de consommation alimentaire des groupes vulnérables dans les pays en développement.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie a pris des mesures pour satisfaire les besoins en importations alimentaires. Ces mesures englobent ; la libéralisation des importations alimentaires, l'aide aux groupes vulnérables afin qu'ils puissent mieux accéder à l'alimentation à des prix abordables ; la baisse des tarifs et des taxes applicables à certaines importations alimentaires ; la promotion des installations de stockage privées ; la promotion des échanges de produits alimentaires etc...

OBJECTIF 4.3. Appuyer la poursuite du processus de réforme conformément à l'Accord du cycle d'Uruguay, notamment l'article 20 de l'Accord sur l'Agriculture.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ANALYSE :**A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :**

La Tunisie a participé au processus de négociation entre l'OMC et les pays africains afin de s'assurer que ses intérêts, et les spécificités des pays africains ont été pris en compte, notamment à l'Article 20 de l'Accord sur l'agriculture.

Des mesures multisectorielles ont été prises. Celles tendant à favoriser les disponibilités suffisantes, un approvisionnement régulier et un accès facile aux denrées alimentaires de base. Ces mesures ont renforcé la sécurité alimentaire en Tunisie, ce qui a permis une situation satisfaisante de la sécurité alimentaire pour tous et une absence de pénuries.

ENGAGEMENT CINQ

Nous nous efforcerons de prévenir les catastrophes naturelles et les crises provoquées par l'homme, d'y être préparés, et de répondre aux besoins alimentaires provisoires d'urgences d'une façon qui stimule la reprise, le redressement et le développement et renforce la capacité de satisfaire les besoins futurs.

OBJECTIF 5.1. Réduire la demande d'aide alimentaire d'urgence en renforçant les efforts visant à prévenir et à résoudre les situations d'urgence provoquées par l'homme, en particulier les conflits internationaux, régionaux et locaux.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

(voir objectif 1.1 pour tout détail).

OBJECTIF 5.2. Etablir au plus tôt des stratégies de prévention et de préparation à l'intention des PFRDV et d'autres pays et régions sujets aux situations d'urgence.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie a envisagé des mécanismes de suivi et d'évaluation de la vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire. Elle a adopté des programmes de préparation et des mesures appropriées comme la constitution et le maintien de stocks de sécurité pour les principaux produits alimentaires. La Tunisie a formulé avec l'aide d'organisations internationales, des systèmes d'alerte précoce et des programmes de préparation.

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

Les principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès sont :

- Au niveau national, la Tunisie a déjà envisagé et mis en œuvre un paquet de mesures visant la prévention des situations d'urgence, telles que :
 - Notes de conjoncture établies périodiquement sur l'évolution de la situation des différents secteurs de l'activité socio-économique ;
 - Observatoire national sur les approvisionnements et les prix ;
 - Fichier national sur les familles nécessiteuses ;
 - Utilisation de la télédection pour les prévisions de production ;
- Au niveau régional et international, la Tunisie collabore aux efforts déployés visant à prévenir les catastrophes de tous genres qui ont des effets indésirables sur la sécurité alimentaire, y compris l'élaboration de système de prévention et d'alerte rapide.

OBJECTIF 5.3. Améliorer et, si nécessaire, mettre en place des mécanismes d'intervention immédiate efficaces et efficaces aux niveaux international, régional, national et local.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie a constitué des réserves alimentaires et a créé des installations de stockage à des emplacements stratégiques visant la gestion, la distribution et la coordination des secours d'urgence consécutives à des catastrophes naturelles. L'organisation administrative du pays, le développement permanent de l'esprit de solidarité nationale, ainsi que la capacité logistique du pays permettent des interventions en général efficaces durant les situations d'urgence.

Dans la mesure des moyens disponibles, la Tunisie a toujours apporté de l'aide aux autres pays affectés par des situations d'urgence.

OBJECTIF 5.4. Renforcer les liens entre opérations de secours et programmes de développement, ainsi qu'avec les activités de déminage le cas échéant, de façon à ce qu'ils se complètent mutuellement et facilitent la transition du secours au développement.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie a pris des mesures pour veiller à ce que les opérations de secours d'urgence soient liées aux efforts de développement à moyen et à long terme. C'est ainsi que la Tunisie a mis en place depuis longtemps des projets du type "vivre contre travail". De même, la Tunisie a privilégié de plus en plus les actions de relance du travail agricole. Pour cela on fournit des semences améliorées, des équipements et des animaux et des projets de jardins potagers surtout aux femmes.

Aussi et en ce qui concerne les programmes de redressement et de développement après urgence, le gouvernement identifie les mesures à prendre et répartit les tâches entre les secteurs concernés, y compris les actions devant permettre le retour à la normale et la reprise du développement.

ENGAGEMENT SIX

Nous encourageons l'affectation et l'utilisation optimales de l'investissement public et privé pour faire progresser les ressources financières, les systèmes alimentaires, agricoles, halieutiques et forestier durables et le développement rural, dans les zones à fort comme à faible potentiel.

OBJECTIF 6.1. Créer le cadre politique et les conditions qui encourageront au maximum les investissements publics et privés dans le développement équitable et durable des systèmes alimentaires, le développement rural et les ressources humaines à l'échelle nécessaire pour contribuer à la sécurité alimentaire.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie a pris des mesures destinées à favoriser l'investissement national et étranger à l'effet de promouvoir la croissance économique et d'améliorer la sécurité alimentaire au niveau national et à celui des ménages. Ces mesures comme indiqué à l'objectif 4.2 englobent : la libération de l'économie et la mise en œuvre de réformes macroéconomiques visant à créer un environnement favorable à l'activité du secteur privé. Une agence de promotion des investissements agricoles et une autre de promotion des investissements industriels ont été créées dans ce cadre. La Tunisie a aussi mis en place des mécanismes de crédit pour encourager l'investissement dans les petites et moyennes entreprises ainsi que des programmes de sécurité alimentaire. Un code d'Encouragement des Investissements a été promulgué en 1993 visant la dynamisation de l'investissement à travers une série d'avantages fiscaux et financiers.

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

- Code d'incitation aux investissements promulgué fin 1993 ;
- Mesures complémentaires à travers la libéralisation du secteur et l'allègement de l'intervention de l'Etat visant à fonder la décision d'investir sur le critère de rentabilité ;
- Mise en place d'un système d'assurance et de garantie contre les risques encourus par le secteur agricole ;
- Mesures intégrées dans la stratégie de développement et de modernisation du secteur agricole, et qui se réfèrent à la création d'un environnement propice, y compris en terme d'équipement, des ressources humaines, de formation et de vulgarisation.

OBJECTIF 6.2. Chercher à mobiliser les ressources techniques et financières de toutes provenances, y compris par l'allègement de la dette, et à optimiser leur utilisation, pour accroître l'investissement dans les activités liées à l'agriculture, la pêche, la foresterie et la production alimentaire durable dans les pays en voie de développement (PVD) au niveau requis pour contribuer à la sécurité alimentaire.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :**A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :**

Pour mobiliser et utiliser au mieux les ressources financières et techniques, la Tunisie a mis en place des mécanismes de crédit agricole, octroyé des avantages fiscaux et financiers pour encourager l'investissement dans des domaines d'activité contribuant à la sécurité alimentaire et affecté davantage de ressources budgétaires au secteur agricole.

En ce qui concerne les problèmes de la dette, la Tunisie a préconisé une solution pratique et efficace pour que les services de la dette des pays pauvres soient utilisés dans les domaines de l'environnement et de la sécurité alimentaire.

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

- Mesures d'encouragement au renforcement des flux d'investissement de toutes provenances ;
- Mesures intégrées dans la stratégie décennale de mobilisation et d'exploitation des ressources hydrauliques ;
- Mesures intégrées dans la stratégie décennale de conservation et d'utilisation durables des eaux et des sols, ainsi que des espèces phyto et zoogénétiques ;
- Privilèges aux dépenses en faveur du développement et du renforcement de la dimension sociale.

ENGAGEMENT SEPT

Nous exécuterons ce plan d'action, et assurerons son contrôle et son suivi, à tous les niveaux en coopération avec la communauté internationale.

OBJECTIF 7.1. Adopter des mesures dans le cadre national propres à chaque pays pour améliorer la sécurité alimentaire et permettre la mise en œuvre des engagements pris dans le plan d'action du Sommet Mondial de l'Alimentation.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

La Tunisie a préparé sa stratégie nationale de sécurité alimentaire conformément au Plan d'action du Sommet Mondial de l'Alimentation, y compris les politiques à court, moyen et long termes. Des mécanismes gouvernementaux de coordination ont été mis en place tels que les comités nationaux de suivi du Plan d'action mondial de l'alimentation et la formation des groupes thématiques. De plus, des initiatives telles que des campagnes "vives pour tous" ont été menées et des manifestations ont été organisées sous les auspices de la FAO en vue de sensibiliser la population à l'importance de ce sujet (Téléfood 1997 et 1998, les femmes nourrissent le monde en 1998) et de mobiliser la solidarité internationale et les ressources financières pour la lutte contre la faim et la malnutrition.

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

- Mesures prises en matière de révision des politiques, programmes et stratégies nationaux pour parvenir à la situation alimentaire conformément aux engagements pris lors du SMA. Ces mesures ont été prises dans le cadre des stratégies sectorielles visant la promotion de l'homme et la concrétisation des ses droits à la nourriture et aux services essentiels ;
- Enquêtes nationales sur le budget et la consommation des ménages conduites tous les cinq ans depuis 1975 ;
- Enquête nationale sur la nutrition conduite en 1996-1997 ;
- Collecte d'information par les structures de la santé publique ;
- Plan. d'action sur la nutrition dans le cadre de la CIN
- Planification et Suivi de l'application des recommandations de toutes les conférences des N.U. visant à éradiquer la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. A cet égard la Tunisie a mis en œuvre un ensemble de programmes cohérents visant l'élimination des zones d'ombre à l'horizon 2000 ainsi que l'amélioration du niveau des indicateurs de développement humain.

Des résultats satisfaisants ont été enregistrés à savoir :

- la disponibilité d'information de bonne qualité sur la situation nutritionnelle de tous, notamment des femmes, des enfants et des groupes vulnérables. Cette information permet une prise de décision judicieuse.
- recul sensible de la pauvreté qui affecte environ 6% de la population en 1995 ;

- Seules quelques carences en micronutriments et maladies chroniques non transmissibles, continuent de poser des problèmes de santé publique.

OBJECTIF 7.2. Améliorer la coopération sous-régionale, régionale et internationale, mobiliser les ressources disponibles et en optimiser l'utilisation, à l'appui des efforts nationaux visant à assurer dans les meilleurs délais une sécurité alimentaire mondiale durable.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

L'initiative de la Tunisie en matière de coopération Sud-Sud a déjà acquis beaucoup d'élan. La Tunisie fournit des enseignants, des experts et des techniciens de terrain à certains pays en voie de développement. Ainsi une coopération Sud-Sud est opérationnelle depuis longtemps. Les accords de coopération bilatérale et multilatérale ont été également mis à profit pour la mobilisation des ressources. En Tunisie, les associations de producteurs agricoles, le secteur privé, les ONG et d'autres organisations de la société civile ont mené en commun des activités d'assistance technique.

B/ Principaux facteurs et mesures ayant contribué aux progrès :

- Stratégies d'éradication de la pauvreté déjà mises en œuvre ;
- Contribution de la Tunisie à l'élaboration et la définition d'un système d'information et de cartographie sur l'insécurité et la vulnérabilité en cours de réalisation ;
- Définition de normes communes et autres actions pour l'évaluation à envisager dans le cadre du CSA.

OBJECTIF 7.3. Suivre activement l'application du plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

INFORMATIONS GENERALES ET ANALYSE :

A/ Progrès dans la réalisation de l'objectif :

Un mécanisme de suivi de l'application du plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation a été mis en place juste après l'adoption du plan d'action SMA. Il s'agit de la création du Comité national du suivi.

FIN

44

VUBS